

ASSOCIATION RELAIS 59

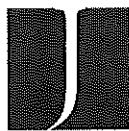
**Siège social : : 1 Rue Hector Malot
75012 PARIS**

N° SIRET 320 798 176 00014

Ape 853 K

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017



JÉGARD

LEO JÉGARD & ASSOCIES

EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

23, RUE DU CLOS D'ORLÉANS

94120 FONTENAY SOUS BOIS

TÉL. : 01 48 73 69 91- FAX. : 01 48 75 40 43

bienvenue@jegard.com - www.jegard.com

ASSOCIATION RELAIS 59

**Siège social : : 1 Rue Hector Malot
75012 PARIS**

N° SIRET 320 798 176 00014
Ape 853 K

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Relais 59 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nous avons obtenu des éléments probants justifiant la réalité des dites subventions et le caractère raisonnable de l'évaluation des créances à recevoir correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 mars 2018.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 26 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes
LÉO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Franck NACCACHE
Associé

COMPTES ANNUELS

RELAIS 59

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2017		31/12/2016	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	5 000	1,74	5 000	1,81
Autres réserves	10 834	3,77	10 834	3,60
Report à nouveau	57 478	19,99	22 112	7,14
Résultat de l'exercice	1 350	0,47	35 366	11,41
Subventions d'investissement	63 254	22,00	66 722	21,53
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	137 916	47,97	140 034	45,19
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	87 413	30,40	102 099	32,95
TOTAL (III)	87 413	30,40	102 099	32,95
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	11 232	3,91	16 025	6,17
. Organismes sociaux	33 971	11,82	35 277	11,38
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 637	0,57	2 357	0,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 746	3,74	10 006	3,23
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	4 592	1,60	4 103	1,32
TOTAL (IV)	62 178	21,63	67 768	21,97
Ecart de conversion passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	287 508	100,00	309 901	100,00

RELAIS 59

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	40 119		40 119	100,00	39 411	100,00	708		1,80
Chiffres d'Affaires Nets	40 119		40 119	100,00	39 411	100,00	708		1,80
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			576 447	N/S	603 794	N/S	-27 347		-4,52
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			10 366	25,84	6 952	17,64	3 414		49,11
Autres produits			14 919	37,19	18 501	46,94	-3 582		-19,35
Total des produits d'exploitation (I)			641 852	N/S	668 658	N/S	-26 806		-4,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			7 808	19,46	8 434	21,40	-626		-7,41
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			131 836	328,81	167 325	424,58	-35 489		-21,20
Impôts, taxes et versements assimilés			18 411	45,89	19 086	48,43	-675		-3,63
Salaires et traitements			360 156	897,72	338 162	859,04	21 994		6,50
Charges sociales			145 265	362,09	137 106	347,89	8 159		5,95
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 712	16,73	8 791	22,31	-2 079		-23,64
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges					4 753	12,06	-4 753		-100,00
Autres charges			1	0,00	15	0,04	-14		-93,32
Total des charges d'exploitation (II)			670 189	N/S	683 672	N/S	-13 483		-1,95
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-28 337	-70,82	-15 014	-38,09	-13 323		-88,73
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			2 679	6,68	1 150	2,92	1 529		132,98
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			2 679	6,68	1 150	2,92	1 529		132,98
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilés									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			2 679	6,68	1 150	2,92	1 529		132,98
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-25 658	-63,84	-13 864	-35,17	-11 794		-85,06

RELAIS 59

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 376	45,80	35 344	86,88	-16 968	-48,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 467	8,64	7 996	20,28	-4 529	-56,63
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 233	13,04	9 547	24,22	-4 314	-45,18
Total des produits exceptionnels (VII)	27 077	67,49	52 887	134,38	-25 810	-48,78
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	69	0,17	3 657	9,28	-3 588	-88,10
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	69	0,17	3 657	9,28	-3 588	-98,10
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	27 008	67,32	49 229	124,81	-22 221	-45,13
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	671 608	N/S	722 695	N/S	-51 087	-7,08
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	670 258	N/S	687 329	N/S	-17 071	-2,47
RÉSULTAT NET	1 350	3,36	35 366	89,74	-34 016	-98,17
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'autorité des normes comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes ; du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels	1 an
- AAI divers	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	8 ans
- Mobilier	5 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELLE

L'association RELAI 59 a constatée en 2011 pour la première fois les engagements de départ à la retraite. Ils sont calculés sur la base de la convention collective des Centres Sociaux "SNAEC SO" et réactualisés pour les montants qui se seraient dus au 31.12.2017 en fonction de l'ancienneté, sans tenir compte de l'âge actuel, ni taux de turn over et d'actualisations. Soit 1/60ème de la rémunération annuelle par année de présence dans l'entreprise avec un maximum de 15 ans et un taux de charges sociales de 50%.

Une provision pour travaux constatée en 2013 pour la réfection du RELAI 59 est toujours d'actualité et maintenue compte tenu des travaux restants à réalliser. Un prorata de la provision a été repris pour 5.233 euros compte tenu des travaux réalisés et passés en charges en 2017.

Les produits sur les exercices antérieurs correspondent à une provision uniformation pour 1.473 euros, des soldes de subventions de 2016 pour 7.754.20 euros, un remboursement de lease bureotic de 2016 pour 939.25 euros, un remboursement de tickets restaurant de 2016 pour 3.521 euros et un remboursement de prise en charge d'une formation de 2016 pour 4.500 euros.

Les subventions d'investissement reçues en 2015 pour les travaux de 20.000 euros de la CAF et 14.675 euros de la DASES sont reprises en produits au compte de résultat au rythme des amortissements constatés chaque année. Il existe un solde de subvention à recevoir de la DASES de 6.289 euros, qui non encaissé ne figure pas dans les comptes.

L'association a bénéficié en 2017 d'un mécénat de compétence pour une valeur de 58.789 €

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des Immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des Immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo.
Fonds commercial					
Autres	6 144			6 144	
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers	59 375			59 375	
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	5 175			5 175	
Immobilisations financières	3 019			3 019	
TOTAL	73 713			73 713	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles	5 000			5 000
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	10 834			10 834
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	15 834			15 834
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	66 722		3 467	63 254
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	66 722		3 467	63 254
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	82 556		3 467	79 088

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association
 (2) Dont réserve pour projet associatif

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		57 478
SOLDE		57 478

4 ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles	6 144			6 144
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagem. divers	3 983	5 938		9 921
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	775	774		1 549
TOTAL	10 902	6 712		17 614

5 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Autres provisions règlementées				
Provisions	102 099		14 686	87 413
Sur immobilisations Sur stocks et en-cours Sur clients et comptes rattachés Autres dépréciations				
TOTAL	102 099		14 686	87 413

6. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 019		3 019
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	61 976	61 976	
Charges constatées d'avance	11 136	11 136	
TOTAL GENERAL	76 131	73 112	3 019
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés	11 232	11 232		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 971	33 971		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	1 637	1 637		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	10 746	10 746		
Dettes représentatives de titres empruntés	4 592	4 592		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	62 178	62 178		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarie	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	11	
Ouvriers		
TOTAL	12	

Commentaires: